2024

Résolutions

2024

Résolution nº 1

1. Communication – Bilinguisme

Soumise conjointement par les sections Holstein Québec, Île-du-Prince-Édouard, Nouvelle-Écosse/Terre-Neuve et Nouveau-Brunswick

- **CONSIDÉRANT** que Holstein Canada est une organisation nationale dans un pays officiellement bilingue;
- **CONSIDÉRANT** que 43 % des membres de Holstein Canada sont francophones et que le français est leur langue de préférence;
- **CONSIDÉRANT** que les membres francophones ont de la difficulté à obtenir des services et des communications de Holstein Canada dans leur langue première;
- **CONSIDÉRANT** qu'il serait dans le meilleur intérêt pour l'Association nationale et l'ensemble de ses membres d'avoir les meilleurs représentants sur son conseil d'administration et ses divers comités, peu importe leur maîtrise d'une deuxième langue;

IL EST PAR CONSÉQUENT RÉSOLU de demander à Holstein Canada que le bilinguisme ne devienne pas un enjeu pour les représentants qui ne maîtrisent pas une deuxième langue, et que Holstein Canada soit une organisation bilingue qui offre des services et des communications en français et en anglais.

2024

Résolution nº 2

2. Assurance – Assurance des sections

Soumise conjointement par les sections Holstein Nouvelle-Écosse/Terre-Neuve, Île-du-Prince-Édouard, Nouveau-Brunswick et Colombie-Britannique

- **CONSIDÉRANT** que les administrateurs et/ou dirigeants de toute organisation agricole devraient bénéficier d'une couverture d'assurance individuelle et événementielle appropriée;
- **CONSIDÉRANT** que les délégués à la réunion du National et des sections tenue en février 2024 ont été informés que la couverture d'assurance de Holstein Canada englobait toutes les sections de l'Ouest et de l'Est;
- **CONSIDÉRANT** qu'en août 2024, Holstein Canada a abruptement annulé toutes les assurances administrateurs et dirigeants des sections de l'Ouest et de l'Est et des sous-comités, y compris Atlantic Holstein Promotions;
- **CONSIDÉRANT** que les trois sections Holstein de l'Atlantique n'ont aucune couverture d'assurance administrateurs et dirigeants depuis août 2024;

IL EST PAR CONSÉQUENT RÉSOLU que Holstein Canada rétablisse la couverture d'assurance et/ou présente des solutions pour les sections de l'Est et de l'Ouest, y compris les sous-comités et Atlantic Holstein Promotions.

2024

Résolution nº 3

3. Réunions du National et des sections – Fréquence des réunions

Soumise conjointement par les sections Holstein Île-du-Prince-Édouard et Nouvelle-Écosse/Terre-Neuve

- **CONSIDÉRANT** que les sections provinciales de l'ensemble du Canada aident à soutenir et à partager la vision de Holstein Canada, soit « Une industrie laitière canadienne en santé pour tous »;
- **CONSIDÉRANT** que les sections provinciales et les clubs Holstein sont le point de contact direct pour les membres;
- **CONSIDÉRANT** que les sections provinciales, les clubs Holstein et leurs administrateurs et administratrices sont les premiers représentants des membres;

IL EST PAR CONSÉQUENT RÉSOLU que Holstein Canada rétablisse la réunion annuelle en personne du National et des sections, assume toutes les dépenses associées à la délégation de deux membres de chaque section provinciale et tienne des réunions trimestrielles en mode virtuel pour faire le point.

2024

Résolution nº 4

4. Assemblées générales annuelles des sections provinciales – Présence des membres du conseil et de l'équipe dirigeante de l'AHC

Soumise conjointement par les sections Holstein Île-du-Prince-Édouard et Nouvelle-Écosse/Terre-Neuve

- **CONSIDÉRANT** que les AGA des sections provinciales font partie intégrante des contacts de l'Association de race avec ses membres;
- **CONSIDÉRANT** que les AGA des sections provinciales permettent de mettre en avant les idées des clubs Holstein et des membres;
- **CONSIDÉRANT** que les AGA des sections provinciales sont une occasion annuelle pour l'équipe dirigeante de Holstein Canada de s'adresser aux membres et d'échanger avec eux;

IL EST PAR CONSÉQUENT RÉSOLU qu'un membre de l'exécutif du conseil d'administration de Holstein Canada, un membre de la haute direction, l'administrateur national ou l'administratrice nationale de la région et un membre des Services à la ferme assistent à chacune des neuf AGA des sections provinciales pour la durée de chacune d'entre elles.

2024

Résolution nº 5

5. Enregistrement au livre généalogique – Activation des identifiants et mise à jour de la liste des vaches en activité

Soumise par la section Holstein Nouveau-Brunswick

- **CONSIDÉRANT** que toutes les fermes sont tenues, en vertu du programme proAction®, de signaler à TracéLaitier toutes les naissances d'animaux mâles et femelles;
- **CONSIDÉRANT** que l'enregistrement des femelles et des mâles dans le livre généalogique de Holstein Canada est lié à la mère et au père et crée également un fichier de traçabilité qui est envoyé à TracéLaitier pour signaler les naissances au nom du producteur;
- **CONSIDÉRANT** que l'information sur les naissances des animaux portant un identifiant simple blanc n'est pas reliée au livre généalogique de Holstein Canada;
- **CONSIDÉRANT** que l'information sur le vêlage est requise lors de la classification des animaux. Plusieurs troupeaux utilisent le contrôle laitier pour transmettre l'information à Holstein Canada, comme les dates de vêlage et le nombre de lactations. Pour les troupeaux qui ne sont pas inscrits au contrôle laitier, l'information sur les vêlages n'est pas automatiquement accessible aux classificateurs puisqu'elle n'est pas ajoutée à leurs listes de vaches en activité;
- **CONSIDÉRANT** que les animaux pour lesquels aucun vêlage n'a été signalé à l'âge de 36 mois n'apparaissent pas sur la liste des vaches en activité d'un troupeau, de sorte que la liste des vaches en activité ne peut pas servir à générer des plans d'accouplement;
- **CONSIDÉRANT** que de nombreux troupeaux qui classifient des animaux utilisent cette information pour prendre des décisions en matière d'accouplement;
- **CONSIDÉRANT** que de nombreux producteurs ont tendance à cesser la classification dans les deux ans qui suivent l'arrêt du contrôle laitier;

IL EST PAR CONSÉQUENT RÉSOLU que Holstein Canada offre la possibilité d'enregistrer l'information sur les naissances et les vêlages pour l'activation des identifiants simples blancs, de façon à ce qu'elle puisse être reliée à la liste des vaches en activité du producteur. Cela permettra de créer un fichier numérique précis des animaux en activité du troupeau, avec le nombre de lactations et les dates de vêlage pour favoriser l'efficacité des visites de classification. Le fait d'avoir une liste active précise et à jour apportera également une valeur ajoutée au producteur, car elle pourra être facilement utilisée par le prestataire de services d'IA de son choix pour créer un plan d'accouplement précis. En ajoutant de la valeur au service, la fidélisation pourrait être accrue.

2024

Résolution nº 6

6. Tarification – Ajout du gène acère dans le forfait de testage

Soumise par la section Holstein Nouveau-Brunswick

- **CONSIDÉRANT** qu'un nombre toujours croissant de producteurs sélectionnent en vue d'obtenir le gène acère;
- **CONSIDÉRANT** que le testage associé au gène acère coûte actuellement 35 $ de plus;
- **CONSIDÉRANT** que Holstein Canada inclut plusieurs caractères dans le forfait de testage génotypique;

IL EST PAR CONSÉQUENT RÉSOLU que Holstein Canada inclue le test du gène acère dans le forfait de testage génotypique.

2024

Résolution nº 7

7. Éducation – Cornillons

Soumise par la section Holstein Nouveau-Brunswick

- **CONSIDÉRANT** que les cornillons diffèrent des cornes;
- **CONSIDÉRANT** que les cornillons ne peuvent être exprimés que chez les animaux acères hétérozygotes;

IL EST PAR CONSÉQUENT RÉSOLU que Holstein Canada renseigne les producteurs au sujet des cornillons.

2024

Résolution nº 8

8. Classification – Uniformité de la classification

Soumise par Holstein Québec

- **CONSIDÉRANT** que les classificateurs(-trices) ont deux points de discrétion (+ ou -2 points) sur le score de chacune des parties de la vache une fois les caractères individuels évalués;
- **CONSIDÉRANT** que l'évaluation de chacun des caractères devrait être l'évaluation la plus objective de la conformation d'une vache;

IL EST PAR CONSÉQUENT RÉSOLU de demander à Holstein Canada de faire les représentations nécessaires pour évaluer la possibilité de diminuer le point de discrétion à plus ou moins 1 et/ou d'apporter tout autre changement à la classification pour la rendre plus uniforme.

2024

Résolution nº 9

9. Classification – Classification des vaches en première lactation

Soumise par Holstein Québec

- **CONSIDÉRANT** que de plus en plus de producteurs ne font pas classifier l'ensemble des vaches en première lactation;
- **CONSIDÉRANT** qu'il est possible de demander une estimation du score de la vache sans nécessairement accepter de la faire classifier;
- **CONSIDÉRANT** qu'il est possible de ne pas faire classifier les moins bonnes vaches et que plusieurs le font;
- **CONSIDÉRANT** que le (la) classificateur(-trice) peut passer un temps considérable à évaluer des vaches qui ne seront pas classifiées au final;
- **CONSIDÉRANT** que la classification de l'ensemble des vaches en première lactation est essentielle pour assurer la justesse des épreuves de taureaux;
- **CONSIDÉRANT** que le service de classification de Holstein Canada est déficitaire;

IL EST PAR CONSÉQUENT RÉSOLU de demander à Holstein Canada d'évaluer la possibilité d'obliger la classification de toutes les vaches en première lactation aptes à être classifiées et/ou d'offrir un coût de classification déterminé en fonction du nombre de vaches en première lactation aptes à être classifiées.

2024

Résolution nº 10

10. Classification – Indépendance de classification

Soumise par Holstein Québec

- **CONSIDÉRANT** la réputation exceptionnelle de notre programme de classification, réputation qui dépasse largement nos frontières;
- **CONSIDÉRANT** que cette bonne réputation est fortement reliée à l'expérience et à la formation des classificateurs qui évaluent nos animaux;
- **CONSIDÉRANT** que l'indépendance de jugement de ces classificateurs est essentielle au maintien de la qualité de leur travail;
- **CONSIDÉRANT** que les classificateurs sont en mesure d'évaluer si un animal est apte à être classifié et n'ont pas à subir l'influence d'un éleveur pour confirmer si un animal peut être classifié ou non;
- **CONSIDÉRANT** que certains éleveurs demandent aux classificateurs de ne classifier que les animaux qui dépassent un certain pointage. Par exemple, 83 et 85 points pour les vaches de première lactation;
- **CONSIDÉRANT** que cette pratique nuit à la réputation d'intégrité de notre système de classification, ainsi qu'à la fiabilité des données aux résultats de classification;

IL EST PAR CONSÉQUENT RÉSOLU de demander à Holstein Canada de rapidement redonner toute l'indépendance nécessaire à une classification juste et équitable pour tous les animaux étant en condition jugée adéquate à se faire classifier.

2024

Résolution nº 11

11. Rapport – Composantes et valeur en dollars par jour de vie à la date anniversaire

Soumise par Holstein Québec

- **CONSIDÉRANT** que les éleveurs sont constamment à la recherche de vaches toujours plus performantes et de façons de sélectionner les bons individus à reproduire;
- **CONSIDÉRANT** que Holstein Québec et ses clubs sont toujours à la recherche des meilleures reconnaissances pour honorer les productions de leurs vaches;
- **CONSIDÉRANT** que Lactanet publie maintenant un rapport annuel avec les kg de composantes et les productions et $ par jour de vie à la date anniversaire des animaux;

IL EST PAR CONSÉQUENT RÉSOLU de demander à Holstein Canada de travailler en collaboration avec Lactanet pour qu'il devienne possible d'avoir les listes des meilleures vaches, soit en $ par jour de vie, selon la date anniversaire, ou en kg de composantes par jour de vie, selon la date anniversaire par province et par club.

2024

Résolution nº 12

12. Rapport – Affichage de la raideur sur les épreuves génétiques des taureaux et des vaches

Soumise par Holstein Québec

- **CONSIDÉRANT** que le problème de la raideur en est un qui est connu depuis de nombreuses années, notamment dans la race Holstein;
- **CONSIDÉRANT** que ce problème a fait l'objet d'un premier travail de recherche, mais dont les données insuffisantes n'ont pas permis de présenter des résultats qui soient satisfaisants pour les éleveurs;
- **CONSIDÉRANT** que le manque de transparence et l'absence d'actions concrètes posées dans l'industrie pour empêcher la condition de se répandre, ont fait de la raideur un problème dont la prévalence n'est ni négligeable, ni sans conséquence économique pour les éleveurs;
- **CONSIDÉRANT** que le peu de données disponibles, notamment la prévalence chez la progéniture d'un taureau, est relativement peu accessible, car présenté dans un format qui n'est pas aisé à comprendre pour la majorité des éleveurs;

IL EST PAR CONSÉQUENT RÉSOLU de demander à Holstein Canada de travailler avec Lactanet et les divers partenaires impliqués afin de modifier l'affichage des épreuves génétiques en améliorant la transparence et l'accessibilité des informations concernant la raideur chez les taureaux et les vaches.

2024

Résolution nº 13

13. Recherche – Poursuite des collectes de données et de la recherche sur la raideur

Soumise par Holstein Québec

- **CONSIDÉRANT** que le problème de la raideur en est un qui est connu depuis de nombreuses années, notamment dans la race Holstein;
- **CONSIDÉRANT** que ce problème a fait l'objet d'un premier travail de recherche, mais dont les données insuffisantes n'ont pas permis de présenter des résultats qui soient satisfaisants pour les éleveurs;
- **CONSIDÉRANT** que le manque de transparence et l'absence d'actions concrètes posées dans l'industrie pour empêcher la condition de se répandre, ont fait de la raideur un problème dont la prévalence n'est ni négligeable, ni sans conséquence économique pour les éleveurs;

IL EST PAR CONSÉQUENT RÉSOLU de demander à Holstein Canada de faire les représentations nécessaires auprès de Lactanet et de divers partenaires de l'industrie afin de poursuivre l'effort de collecte de données et la recherche portant sur la raideur, notamment (mais sans s'y limiter) en faisant appel à des intervenants formés pour passer sur les fermes et collecter des informations plus précises sur les animaux affectés, les spécificités du phénotype observées chez ces animaux, et par une étude supplémentaire liée aux généalogies, ainsi qu'une prise de données liée à la physiopathologie de la condition chez différents animaux affectés.

2024

Résolution nº 14

14. Maître-éleveur – Modification du calcul des points de la reconnaissance Maître-éleveur

Soumise par Holstein Québec

- **CONSIDÉRANT** que notre race Holstein est en constante évolution;
- **CONSIDÉRANT** que sur une période de 20 ans, nous avons obtenu plus du double de vaches TB 1er veau.

  2004 = 4437 vaches vs 2024 = 9371 vaches;
- **CONSIDÉRANT** que sur la même période nous pouvons voir la même évolution sur les 2e veaux et plus. 2004

  = 23 482 vaches vs 2024 = 47 163 vaches;

IL EST PAR CONSÉQUENT RÉSOLU de demander à Holstein Canada de revoir le système de pointage de la reconnaissance Maître-éleveur, afin de tenir compte de l'évolution de la conformation dans le calcul des points, au même titre que le travail qui a été fait du côté de la production.

2024

Résolution nº 15

15. Expositions – Inscription des informations de vêlage dans les catalogues de jugement

Soumise par Holstein Québec

- **CONSIDÉRANT** que les juges se basent sur les dates et le nombre de vêlages durant un jugement afin de les aider à départager certains sujets;
- **CONSIDÉRANT** que l'information se doit d'être exacte et transparente pour être équitable envers tous les animaux de la classe;

IL EST PAR CONSÉQUENT RÉSOLU de demander à Holstein Canada d'inscrire les dates et le nombre de vêlages dans les catalogues de jugement.

2024

Résolution nº 16

16. Expositions – Surcharge mammaire

Soumise par Holstein Québec

- **CONSIDÉRANT** la présence trop élevée de vaches présentant une surcharge mammaire dans les jugements d'animaux en général;
- **CONSIDÉRANT** l'image négative que projette la surcharge mammaire auprès du grand public;
- **CONSIDÉRANT** que les règles de bien-être animal vont à l'encontre de cette pratique;

IL EST PAR CONSÉQUENT RÉSOLU de demander à Holstein Canada de travailler à la résolution du problème de surcharge mammaire dans les expositions laitières.

2024

Résolution nº 17

17. Généalogie – Ajout d'une abréviation pour identifier rapidement les productions supérieures

Soumise par Holstein Québec

- **CONSIDÉRANT** que l'ajout d'une abréviation permettrait de mettre en valeur rapidement les productions supérieures juste sous le nom de l'animal dans l'en-tête de la généalogie, et ce, au même titre que la classification;
- **CONSIDÉRANT** que cette méthode est déjà utilisée dans d'autres races et que cela favorise une meilleure visibilité des performances;
- **CONSIDÉRANT** que pour les taureaux des abréviations telles que « ST », « SP » et « EXTRA » existent déjà et permettent d'identifier les taureaux qui se démarquent positivement dans la race;
- **CONSIDÉRANT** que cette indication faciliterait la comparaison rapide entre les individus et mettrait en évidence les productions supérieures;

IL EST PAR CONSÉQUENT RÉSOLU de demander à Holstein Canada d'ajouter une abréviation dans l'en-tête des généalogies pour mettre rapidement en évidence les vaches ayant fait une ou des productions supérieures.

2024

Résolution nº 18

18. Conseil d'administration – Conditions d'éligibilité au poste d'administrateur au conseil d'administration de Holstein Canada

Soumise par Holstein Québec

- **CONSIDÉRANT** que les membres des conseils d'administration sont appelés à prendre des décisions pour le bien des membres des associations de race;
- **CONSIDÉRANT** que les membres des conseils d'administration sont la voix des membres Holstein pour différents enjeux;

IL EST PAR CONSÉQUENT RÉSOLU de demander à Holstein Canada de s'assurer que les membres du conseil d'administration sont détenteurs d'un quota laitier. Dans le cas contraire, qu'ils ne soient pas éligibles à siéger aux conseils d'administration présents et futurs.

2024

Résolution nº 19

19. Reconnaissances – 100 vaches Excellentes (EX)

Soumise par la section Holstein Nouvelle-Écosse/Terre-Neuve

- **CONSIDÉRANT** que Holstein Canada a récemment reconnu les troupeaux qui ont classifié plus de 100 vaches Excellentes sous leur préfixe au cours des 100 dernières années;
- **CONSIDÉRANT** qu'il s'agit d'une réalisation remarquable qui témoigne de la longévité du troupeau et de la passion de l'éleveur;

IL EST PAR CONSÉQUENT RÉSOLU que Holstein Canada continue de reconnaître les troupeaux/préfixes ayant classifié 100 vaches Excellentes et de publier régulièrement leurs noms dans *infoHolstein* lorsqu'ils franchissent un jalon important (100 EX, 200 EX, etc.).

2024

Résolution nº 20

20. Communication – Concours *All-Canadian*

Soumise par la section Holstein Nouvelle-Écosse/Terre-Neuve

- **CONSIDÉRANT** que Holstein Canada coordonne maintenant le concours *All-Canadian*, ayant repris les responsabilités du *Holstein Journal*;

IL EST PAR CONSÉQUENT RÉSOLU que Holstein Canada imprime les résultats du concours *All-Canadian* dans le magazine *infoHolstein* à raison d'une classe par page, avec la photo de l'animal, le nom de l'éleveur, le nom du propriétaire et les classements d'exposition.

2024

Résolution nº 21

21. Évaluations du bien-être des animaux – Stabulation entravée

Soumise par la section Holstein Nouvelle-Écosse/Terre-Neuve

- **CONSIDÉRANT** qu'une forte proportion des membres de Holstein Canada travaillent dans des étables à stabulation entravée;
- **CONSIDÉRANT** que Holstein Canada et Les Producteurs laitiers du Canada entretiennent d'étroites relations de travail;
- **CONSIDÉRANT** que les soins aux animaux dans les étables à stabulation entravée peuvent être positifs, comme le prouvent les données recueillies dans le cadre des évaluations du bien-être des animaux pour proAction;
- **CONSIDÉRANT** que des changements radicaux dans les étables à stabulation entravée existantes peuvent être coûteux, peu pratiques ou inutiles, compte tenu de la situation unique de chaque ferme;

IL EST PAR CONSÉQUENT RÉSOLU que Holstein Canada s'oppose à toute réglementation interdisant l'existence ou la modification des installations de stabulation entravée dans leur ensemble, y compris toute recommandation des Producteurs laitiers du Canada visant à décourager la construction de nouvelles stabulations entravées.

2024

Résolution nº 22

22. Finances de l’AHC – États financiers détaillés

Soumise par la section Ontario Holstein

- **CONSIDÉRANT** que Holstein Canada est financée par ses membres;
- **CONSIDÉRANT** que la transparence financière est essentielle pour conserver la confiance des membres;
- **CONSIDÉRANT** que la transparence financière est importante aux fins de la reddition de comptes;

IL EST PAR CONSÉQUENT RÉSOLU que Holstein Canada s’engage à présenter des états financiers et un budget détaillés lors de son assemblée annuelle.

2024

Résolution nº 23

23. Reconnaissances – Vache de l’année

Soumise par la section Alberta Holstein

- **CONSIDÉRANT** qu’en tant qu’éleveurs et producteurs, nous avons accès à de vastes ensembles de données;
- **CONSIDÉRANT** que les composants du lait (gras, protéine) doivent être considérés comme un critère important dans l’attribution de cette reconnaissance exceptionnelle. Les producteurs sont payés sur la base de cette information, qui est donc pertinente;
- **CONSIDÉRANT** que d’autres reconnaissances ont été créées pour souligner des réalisations exceptionnelles en matière de production, et que ces reconnaissances devraient être utilisées conjointement avec les résultats des expositions. Puisque les éleveurs et les producteurs ne participent pas tous à des expositions, cela permettrait d’inclure un plus grand nombre de bovins;
- **CONSIDÉRANT** que la résolution proposée pourrait mener à la création d’un système de points et éliminer la nécessité d’un vote national;

IL EST PAR CONSÉQUENT RÉSOLU que Holstein Canada crée une formule impartiale afin de concevoir une reconnaissance de la Vache de l’année plus moderne et plus équilibrée.

2024

Résolution nº 24

24. Reconnaissances – Vache de l'année

Soumise par la section Holstein Colombie-Britannique

- **CONSIDÉRANT** que Holstein Canada reconnaît déjà plusieurs réalisations importantes à titre individuel chez une seule vache;
- **CONSIDÉRANT** que la fusion de trois de ces réalisations remarquables permettrait de créer une reconnaissance encore plus exceptionnelle;

IL EST PAR CONSÉQUENT RÉSOLU que les niveaux de base de 100 000 kg de production laitière à vie, un score Excellent et au moins une Étoile de la race soient réunis pour créer une nouvelle reconnaissance inspirante.